

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du Jeudi 27 Septembre 2018

Conseillers communautaires en exercice : 128

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, Vice-Président, puis de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.2.1, 1.2.2, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 7.7, 8.1, 8.2, 8.3, 8.4, 8.5, 8.6, 8.7, 8.8, 8.9, 8.10, 8.11, 8.12, 8.13, 2.1, 2.2, 2.3, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 3.11, 3.12, 3.13, 3.14, 3.15, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 4.6, 4.7, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 5.7, 5.8, 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 6.5, 6.6, 6.7, 6.8, 6.9, 9.1, 9.2.

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 21h10.

Étaient présents : Amagney : M. Thomas JAVAUX (à partir du 1.1.1) Arguel : M. André AVIS représenté par M. Claude GRESSET-BOURGEOIS Audeux : Mme Françoise GALLIOU (jusqu'au 3.2) Avanne-Aveney : M. Alain PARIS représenté par Mme Marie-Jeanne BERNABEU Besançon : M. Eric ALAUZET (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 1.1.4), M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Nicolas BODIN, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET (à partir du 1.1.1), M. Abdel GHEZALI (à partir du 1.1.1), M. Philippe GONON (à partir du 1.1.7), M. Jacques GROSERRIN, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, M. Thierry MORTON (jusqu'au 3.8), M. Philippe MOUGIN, Mme Sophie PESEUX (à partir du 1.1.1), Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET (à partir du 1.1.1), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS (à partir du 1.1.5), M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (à partir du 1.1.7), Mme Catherine THIEBAUT (à partir du 1.1.7), M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF (à partir du 1.1.1) Beure : M. Philippe CHANEY représenté par Mme Chantal JARROT Bonnay : M. Gilles ORY Brailans : M. Alain BLESSEMAILLE (à partir du 1.2.1) Busy : M. Alain FELICE (à partir du 1.2.1) Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT représenté par Mme Andrée ANTOINE Chalèze : M. Gilbert PACAUD Champagny : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Chaucenne : M. Bernard VOUGNON Chevroz : M. Yves BILLECARD Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Chemaudin et Vaux : M. Bernard GAVIGNET (à partir du 1.1.1) Cussey-sur-l'Ognon : M. Jean-François MENESTRIER Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Michel JASSEY (à partir du 2.1) Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN Fontain : Mme Martine DONEY Geneuille : M. Jean-Claude PETITJEAN représenté par Mme Sandrine BOUTARD Gennes : Mme Thérèse ROBERT représentée par M. Christophe DEMESMAY Grandfontaine : M. François LOPEZ Larnod : M. Hugues TRUDET représenté par M. Sébastien CUINET (jusqu'au 3.2) Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER (jusqu'au 3.2) Les Auxons : M. Jacques CANAL, M. Serge RUTKOWSKI Mamirolle : M. Daniel HUOT Marchaux-Chaudefontaine : M. Jacky LOUISON Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ (à partir du 2.1) Montferand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Nancray : M. Vincent FIETIER Noironne : Claude MAIRE Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK Palise : Mme Daniel GAUTHEROT Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Pugey : M. Frank LAIDIE (à partir du 7.6) Rancenay : M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Saint-Vit : Mme Annick JACQUEMET (à partir du 5.1) Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Thise : M. Alain LORIGUET Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Torpes : M. Denis JACQUIN Vaire : M. Jean-Noël BESANCON, Mme Valérie MAILLARD (à partir du 1.1.1) Vieilley : Mme Christiane ZOBENBULLER représentée par M. Franck RACLOT Villars Saint-Georges : M. Jean-Claude ZEISSER représenté par M. Pascal PETETIN Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL (à partir du 1.1.1)

Étaient absents : Besançon : M. Julien ACARD, M. Thibaut BIZE, M. Pascal BONNET, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOU, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Danielle DARD, Mme Myriam EL YASSA, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Carine MICHEL, M. Michel OMOURI, Mme Rosa REBRAB, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE Boussières : M. Bertrand ASTRIC Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Champoux : M. Philippe COURTOT Chemaudin et Vaux : M. Gilbert GAVIGNET Franois : M. Claude PREIONI La Chevillotte : M. Roger BOROWIK La Vèze : Mme Catherine CUINET Marchaux-Chaudefontaine : M. Patrick CORNE Merey-Vieilley : M. Philippe PERNOT Morre : M. Jean-Michel CAYUELA Novillars : M. Philippe BELUCHE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Roset-Fluans : M. Arnaud GROSERRIN Saint-Vit : M. Pascal ROUTHIER Saône : M. Yoran DELARUE Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY Venise : M. Jean-Claude CONTINI

Secrétaire de séance : M. Anthony POULIN

Procurations de vote :

Mandants : F. GALLIOU (à partir du 3.3), J. ACARD, T. BIZE, P. BONNET, P. BONTEMPS, E. BRIOT, C. CAULET, P. CURIE (à partir du 1.1.7), Y.M. DAHOU (jusqu'au 3.8) D. DARD (à partir du 1.1.1), M. EL YASSA (à partir du 1.1.1), P. GONON (jusqu'au 1.1.6), M. LEMERCIER, C. LIME, C. MICHEL, T. MORTON (à partir du 3.9), M. OMOURI (à partir du 1.1.1), R. REBRAB (à partir du 1.1.1), D. SCHAUSS (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 1.1.4), C. WERTHE, G. GAVIGNET (à partir du 1.1.1), P. CORNE, P. CONTOZ (jusqu'au 8.13), J.M. BOUSSET, Y. DELARUE, J.Y. PRALON, J.M. JOUFFROY

Mandataires : B. VOUGNON (à partir du 3.3), P. MOUGIN, E. MAILLOT, J. GROSERRIN, M. LOYAT, C. DELBENDE, F. PRESSE, C. THIEBAUT (à partir du 1.1.6), T.MORTON (jusqu'au 3.8), J.L. FOUSSERET (à partir du 1.1.1), M. ZEHAF (à partir du 1.1.1), C. BOTTERON (jusqu'au 1.1.7), B. FALCINELLA, P. DUCHEZEAU, N. BODIN, S. WANLIN (à partir du 3.9), S. PESEUX (à partir du 1.1.1), A. GHEZALI (à partir du 1.1.1), E. ALAUZET (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 1.1.4), L. FAGAUT, B. GAVIGNET (à partir du 1.1.1), J. LOUISON, D. HUOT (jusqu'au 8.13), F. BAILLY, J. KRIEGER, S. RUTKOWSKI, Y. MAURICE

CRR - Demande de subvention Etat - Année 2018

Rapporteur : Elsa MAILLOT, Vice-Présidente

Commission : Culture, tourisme, sport et aménagement numérique

Inscription budgétaire	
BP 2018 et PPIF 2018-2022 « Recettes externes » Budget annexe CRR	Montant du budget 2018 : 480 000 € (recettes) Montant de l'opération : 140 000 €
Sous réserve de vote de la DM2 2018	

Résumé :

Dans le cadre du réengagement de l'Etat dans les conservatoires classés, le Grand Besançon est éligible à une nouvelle subvention forfaitaire au titre de l'année 2018 à hauteur de 140 000€. En vue du dépôt de dossier de demande de cette subvention, il est nécessaire que la CAGB délibère pour solliciter la participation de la DRAC, pour s'engager à réaliser et financer les opérations éligibles et pour approuver son plan de financement.

En 2015, dans la poursuite de la réduction des dotations de l'Etat, celui-ci annonçait la fin des financements aux conservatoires. En quatre années, le conservatoire a vu sa subvention disparaître nécessitant une recherche d'économies et d'optimisation de son budget afin de garantir le pacte de soutenabilité défini par les élus du Grand Besançon.

En 2016, la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) de Bourgogne-Franche-Comté a informé le Grand Besançon du retour du financement de l'Etat pour les conservatoires classés et lui a alloué la somme de 120 000€. Ce réengagement diffère toutefois du financement passé, dans la mesure où il s'agit d'un financement sur projet annuel et sous conditions.

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Subvention allouée par l'Etat	308 000 €	299 520 €	287 140 €	129 900 €	0€	120 000€	140 000€

Par courrier du 17 mai 2018, la DRAC a informé le Grand Besançon de la volonté de l'Etat de réitérer son soutien pour l'exercice budgétaire 2018 dans la mesure où ce réengagement de l'Etat initié en 2016 auprès des conservatoires prend en compte différents critères effectivement mis en œuvre par le conservatoire du Grand Besançon notamment :

- l'application d'une tarification sociale aux familles,
- le renouvellement des pratiques pédagogiques,
- le développement vers de nouvelles disciplines artistiques,
- le travail en réseau sur le territoire.

La DRAC a annoncé un subventionnement possible à hauteur de 140 000€ soit un montant identique à 2017.

Le cahier des charges défini par l'Etat repose sur la volonté de redonner du sens à son engagement financier en faveur des conservatoires.

« L'objectif est d'accompagner le changement de paradigme en cours au sein des établissements d'enseignement artistique : l'enseignement artistique spécialisé repose désormais sur des missions de formation des citoyens par l'art et à l'art, tout en créant les conditions adaptées pour pérenniser les enseignements à visée professionnelle. De plus, les conservatoires doivent jouer un rôle d'acteur culturel à part entière sur les territoires au croisement de l'exigence artistique et de l'ancrage territorial. »

La commande politique donnée par les élus du Grand Besançon à l'arrivée du nouveau Directeur en septembre 2014 (et de la Directrice adjointe en janvier 2015) va dans le même sens que le souhait de l'Etat d'accompagner ce changement de paradigme dans les conservatoires classés.

Ainsi le Grand Besançon dispose d'ores et déjà d'une politique sociale. Par délibération communautaire du 18 mai 2015, les nouveaux principes d'une grille solidaire ont été votés intégrant notamment une différenciation des tarifs de scolarité selon les revenus et le nombre d'élèves dans une famille.

Le projet d'établissement actuel (mais encore plus celui à venir) intègre également ces axes stratégiques de développement.

Enfin, le rapport de renouvellement de classement du conservatoire reçu en juillet 2016 confirme, même s'il est éminemment positif, la nécessité de travailler ces orientations :

- sur le plan général, il est recommandé :
 - de conforter les équilibres au sein de l'offre pédagogique,
 - de renforcer les partenariats,
 - de compléter et conforter l'équipe de direction en dotant la structure d'un encadrement opérationnel à la hauteur du site et de son projet,
- sur le plan de l'approche pédagogique, toute l'équipe aura intérêt à prendre en compte la nécessité :
 - d'y apporter davantage d'innovation, de transversalité et de nouveaux projets (tels que des nouvelles pédagogies par exemple et surtout),
 - d'adapter les démarches didactiques à l'évolution des publics.

La mise en œuvre de son nouveau projet d'établissement voté le 29 mars 2018, nécessite un soutien maintenu de l'Etat, garant du label CRR, pour atteindre les objectifs ambitieux et nécessaires qu'il propose.

I. Coût prévisionnel

Le budget prévisionnel réel pour le fonctionnement 2018 du CRR, approuvé par le Conseil de Communauté dans sa séance du 29 mars 2018, s'élève à 6 750 150 €. Après décision modificative n°1 votée le 29 juin 2018, il s'élève à 6 794 750 €.

La tarification sociale mise en place par le Conservatoire représente des recettes de scolarité prévues au budget 2018 de 488 K€ ajustées en décision modificative n°1 à 518K€.

II. Plan de financement prévisionnel (année budgétaire 2018)

La subvention sollicitée auprès de l'Etat est de **140 000 €**.

Le Département, la Région et la SEAM (Société des Editeurs et Auteurs de la Musique) apportent également un soutien financier au fonctionnement 2018 du CRR à hauteur de :

- 40 000€ pour le Département (en attente) (commission permanente du Département du 9 juillet 2018) : Montant identique à 2017 / 58 900 en 2015 / 61 900€ en 2014,
- 300 000 € de la Région (validation commission permanente de la Région du 15 juin 2018) soit + 100 000€ par rapport à 2017
- 3 645 € par la SEAM pour l'achat de partitions

Financeurs	Montant prévisionnel (en €)	Taux
Etat (DRAC)	140 000	2,1%
Département du Doubs	40 000	0,6%
Région Bourgogne-Franche-Comté	300 000	4,4%
SEAM	3 645	0,1%
Recettes d'activités d'enseignement (inscriptions) et autres	518 523	7,5%
Autres recettes (refacturation exploitation cité des arts, location auditorium ...)	65 582	1%
CAGB	5 727 000	84,3%
TOTAL	6 794 750 €	100 %

Le Grand Besançon s'engage à prendre à sa charge les financements non acquis.

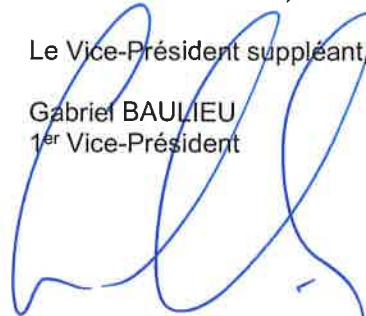
Mmes C. COMTE-DELEUZE et O. FAIVRE-PETITJEAN et MM. A. BLESSEMAILLE, L. FAGAUT (2), G. GALLIOT, P. GONON, A. LORIGUET, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter une subvention de 140 000 € auprès de la DRAC au titre de l'exercice 2018.

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 103

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 8

